



**Tata Wahri Derek et Félix Verdzedze sont deux jeunes, présentés comme des cerveaux dans le récent piratage du compte d'Elecam.**

Ils avaient été mis aux arrêts, grâce à l'implication des fins limiers de l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (ANTIC).

La page Facebook officielle de l'organe en charge d'organiser les élections au Cameroun, avait été piratée deux fois de suite en espace de 24 heures le mois de juin. Les pirates avaient inséré à la page d'accueil les mêmes informations comme lors de la première attaque : Une photo de Maurice Kamto dans la posture du vainqueur de la présidentielle 2018. Cette photo était accompagnée du message «**La vérité doit toujours prévaloir. C'est juste une question de temps**».



**Elections Cameroon**

Yesterday at 23:22 • 🌐

tic tac



👍 🤔 ❤️ 565

804 comments • 615 shares

Elecam avait fait une sortie lors de la première attaque pour rappeler que les informations apparues sur son compte Facebook « **sont mensongères et vont à l'encontre de l'éthique et de ses missions** ».

L'organe en charge de l'organisation matérielle de élections au Cameroun, avait dans la foulée indiqué que « **des dispositions ont été d'ores et déjà prises avec les instances compétentes pour une reprise en main de sa page Facebook d'une part, et d'autres part, pour traquer, identifier et mettre hors d'état de nuire lesdits délinquants cybernétiques** ». Mais, tout ceci n'a pas empêché que le compte soit de nouveau attaqué.

D'après l'article 68 de la loi de 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité, les deux suspects risquent une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans

Les concernés étaient, apprend-on, passé aux aveux lors de l'enquête préliminaire à la Délégation générale à la Sûreté nationale (Dgsn). Devant la barre, les deux jeunes gens ont réitéré leurs aveux et imploré le pardon d'Elections Cameroon. Le représentant du parquet avait demandé au tribunal de déclarer les mis en cause coupables des charges retenues à leur encontre et de les condamner selon la loi.

Les avocate de mis en cause, quant à eux, sollicitent des circonstances atténuantes pour ces jeunes Camerounais, et leur remise en liberté. Ils soutiennent que leurs clients des délinquante primaires qui ont eu une bonne tenue tout au long des débats. Les avocate ajoutent que tes

témoignages des incriminés devant les caméras de la télévision nationale, le 29 juillet dernier, doivent être considérés comme la reconnaissance de leur tort devant toute la nation et un engagement pour changer de comportement, informe Actu Cameroun.

De plus, ils soulignent que les aveux de leurs clients ne doivent pas être interprétés comme le fait d'une appartenance à un parti politique. Ils concluent leurs propos en suggérant que le dénouement, qui profiterait à tous, selon eux, serait l'utilisation des deux informaticiens à sécuriser les plateformes d'Élections Cameroon, contre d'autres potentiels piratages.

Le représentant d'Elecam, dans sa prise de parole, n'a réclamé qu'un franc symbolique comme réparation du préjudice subi par Elecam. Il faudra attendre le 18 novembre pour le verdict du tribunal.